

GendXXI est ouverte à chacun d'entre vous quel que soit votre grade et votre fonction.

GendXXI est composée de militaires d'active et a pour objet la préservation et la promotion des intérêts de la gendarmerie et des gendarmes.

L'intérêt du dialogue et de la concertation en gendarmerie est une évidence mais nous sommes tous conscients des limites et des faiblesses du dispositif actuel.

GendXXI, en tant qu'APNM déclarée, nous permet d'être plus efficace, plus visible au niveau politique et médiatique.

GendXXI est une association indépendante de la hiérarchie. La seule association en gendarmerie qui ne soit ni subventionnée par la DGGN, ni liée par des partenariats avec des entreprises privées.



SUIVEZ NOUS

GendXXI communique par le biais de nombreux supports. Suivez nous pour vous tenir informés des actions entreprises par notre association.

www.facebook.com/gendxxi

<https://twitter.com/gendxxi>

<https://www.gendxxi.org/>

ET REJOIGNEZ NOUS

GendXXI donne la parole à ses adhérents sur le forum de l'association. Retrouvez les analyses des évolutions en cours, des communications complètes et un espace VIP avec un ensemble de documents utiles.

<https://www.gendxxi.org/e-adhesion>



GendXXI
- première APNM Gendarmerie -



LES ACTIONS DE GENDXXI



MDC Frédéric LELOUETTE, président de GENDXXI

GENDXXI, C'EST QUOI?

Les arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, du 2 octobre 2014 sont venus rappeler que les militaires d'active ont le droit de créer et d'adhérer à des associations professionnelles afin de pouvoir défendre leurs intérêts!

La loi française (n° 2015-917 du 28 juillet 2015) est venue confirmer ce droit des militaires à former des associations professionnelles nationales en créant les articles L4126-1 et suivants du code de la défense.

GendXXI a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux des gendarmes voire des soldats et des armées de notre République, dans le respect de ses valeurs. Elle est officiellement reconnue depuis le 17 janvier 2015 par une publication au Journal Officiel.

Le président, le bureau exécutif et l'ensemble des membres du conseil d'administration se mobilisent pour défendre les militaires de la Gendarmerie : par le biais des médias, pour sensibiliser l'opinion publique, en intervenant auprès du parlement mais également en s'adressant directement au gouvernement.

REFORME DES RETRAITES: FÉVRIER 2018

GendXXI s'est engagée avec d'autres APNM pour défendre les militaires sur le dossier de la réforme des retraites. Ainsi, notre association, APNAIR, APNM MARINE, APNM COMMISSARIAT, FRANCE ARMEMENT et AP3M, ont sollicité une rencontre avec le haut-commissaire chargé de la réforme des retraites.



TEMPS DE TRAVAIL : 2015 - 2019

Depuis 2015, GendXXI sollicitait la DGGN sur le non-respect de la directive temps de travail. Malgré nos propositions, le dialogue n'a pas été possible. Notre plainte initiée en janvier 2016 auprès de la Commission Européenne a conduit à l'abrogation de la 1000 et à l'ouverture des travaux sur le temps de travail. Aujourd'hui encore, GendXXI est en contact régulier avec la commission sur le suivi de la transposition.



STATUT DES CSTAGN : MAI 2018

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel MACRON s'était engagé à respecter le calendrier de mise en oeuvre du PPCR. Nous avons accepté, bon gré mal gré, le report d'un an de certaines mesures mais les CSTAGN, eux, attendent toujours ne serait-ce qu'une date pour l'accès à la Cat. B. GendXXI a rappelé au président ses paroles de candidat et oeuvrent pour que les personnels bénéficient de cette avancée.

